

Epreuve : ..... 101 ..... Matière : ..... Session : ..... 2024 .....

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Ministère de l'éducation  
Nationale et de la  
jeunesse  
Rectorat de l'Académie xxx  
Secrétariat général  
adresse  
tel  
mail.

Affaire suivie par xxx  
Chargé(e) de mission  
Réforme des lycées professionnels.

Date, xx xx xx

A l'attention du Recteur

Note préparatoire à la réunion  
du 14 décembre 2023 relative à la  
mise en œuvre de la réforme de la  
voie professionnelle dans l'academie  
et à son bilan.

Au mois de mai de cette année, le  
Président de la République a annoncé  
la réforme de la voie professionnelle  
dès la rentrée 2023. avec pour

...1.12



objectifs d'améliorer la formation, de faciliter l'orientation, l'insertion et la poursuite d'études.

Il convient de préciser dans un premier temps quelles sont les évolutions prévues par cette réforme pour atteindre ces objectifs.

Ensuite nous pourrions définir un calendrier de mise en œuvre en indiquant les points de vigilance qu'il pourrait y avoir.

## I. Les évolutions prévues par la réforme

La voie professionnelle est encore trop marginalisée et reproduit des inégalités sociales, cette réforme a donc été pensée pour mieux accompagner chaque lycéen professionnel et lutter contre le décrochage. Pour cela plusieurs évolutions sont prévues :

1) - La probation des périodes de stages applicable depuis cette rentrée afin de valoriser le temps en entreprise comme temps de formation, en reconnaissant le jeune, l'établissement et l'entreprise s'investissent dans cette démarche. Cette allocation attribuée par l'Etat est de 50 € par semaine de stage ou



la première année, 75€ pour les deuxièmes années et enfin 100€ pour les lycéens inscrits en terminale baccalauréat professionnel.

2) L'Adaptation du parcours au profil de l'élève. En effet force est de constater que le niveau de maîtrise en français et mathématique dans la voie professionnelle n'est pas suffisant. La réforme prévoit donc dès cette rentrée (sur la base des établissements volontaires) puis appliquée à tous à la rentrée 2024 :

- la mise en place de groupe à effectifs réduits pour les élèves de seconde professionnelle en français et mathématiques organisés sur la base des résultats aux tests de positionnement effectués à l'entrée au lycée.
- la possibilité pour les élèves de choisir des options

3) Mise en place d'une année de terminale sur mesure (Applicable 1<sup>er</sup> session baccalauréat 2025)

Dans le but d'être plus en lien avec le projet de l'élève à savoir soit l'insertion professionnelle après obtention de son diplôme soit la poursuite d'études cette mesure va permettre au lycéen :

- de passer des épreuves plus tôt dans l'année scolaire
- de bénéficier d'un accompagnement personnalisé en lien avec son projet
- de choisir le parcours qui lui correspond le mieux



au regard de son projet. En effet pour ceux qui envisagent l'insertion directe après obtention du diplôme la durée des stages sera augmentée de 50% avec l'objectif d'une insertion directe à l'issue du dernier stage. Pour ceux souhaitant poursuivre leur études, ils auront quatre semaines de cours intensifs d'enseignement généraux et professionnels.

4) Création de nouveaux dispositifs  
contre le décrochage dès la rentrée  
2023

Trois dispositifs sont créés afin de prévenir et de détecter toutes les mesures d'accompagnement nécessaires pour éviter le décrochage dès les premiers signaux de risques :

- Tous droits ouverts permettant au lycéen de conserver son statut d'élève quelques mois avec possibilité de rebond tout en accédant à des structures d'accompagnement, d'insertion et de formation.

- Ambition emploi destiné aux diplômés en non sortant du lycée et sans solution : ils garderaient leur statut d'élèves pendant 4 mois et pourraient bénéficier de différents dispositifs : stages, immersion, appui à la recherche d'emploi.

- Parcours de consolidation afin de multiplier les chances des bacheliers professionnels de réussir à obtenir le BTS dans lequel ils s'engageraient.



Epreuve : ..... 101 ..... Matière : ..... Session : ..... 2024 .....**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

### 5) Ouvrir le lycée professionnel aux partenariats

Pour lutter contre le manque de réseau professionnel, la méconnaissance des entreprises et des perspectives d'évolutions, dès la rentrée 2023 l'accompagnement grâce à des partenariats extérieurs des élèves souhaitent s'insérer après le diplôme.

Pour ce faire deux outils sont développer dès la rentrée 2023

- le tutorat : 1 jeune, 1 mentor
- la création du BDE (bureau dédié à la relation aux entreprises) dans chaque établissement. Celui-ci a pour vocation la mise en place et le suivi des partenariats avec les acteurs du territoire, l'organisation des temps de stage et d'alternance, l'intégration de la relation école/entreprise, la participation à la préparation des évolutions de l'offre de formation.

### 6) La transformation de la formation.

L'objectif de cette réforme est

...5.1.2



de ne plus avoir d'êtres sans solutions après son diplôme. Afin de lutter contre cela elle prévoit :

- d'adapter l'offre de formation à la réalité économique en modernisant les contenus des diplômes, les renouvant pour répondre aux besoins réels et stratégiques (écologie, numériques et démographiques). La carte des formations sera repensée avec la fermeture de certaines non porteuses et l'ouverture pour des formations sur des secteurs en manque de candidats et dont les entreprises peinent à recruter. Cette nouvelle carte sera définie grâce à un outil de pilotage national et territorial.

- créer des formations courtes complémentaires (Bac+1) pour augmenter les chances d'insertion (+20 points constatés)

### 7) La Reconnaissance des équipes éducatives

- Les enseignants des filières professionnelles vont voir leur engagement reconnu et valorisé financièrement, sur la base du volontariat pour exercer de nouvelles missions de soutien et d'accompagnement.

- Les chefs d'établissement en



lycée professionnel et leurs adjoints bénéficieront d'une formation dédiée pour les accompagner à une mise de fonction réussie (réglementation, actes et conventions, planification des stages, enjeux économique, place du lycée professionnel dans son écosystème). Les formations seront également accessibles aux chefs d'établissement et adjoints déjà en place.

• Les enseignants pourront suivre une formation continue pour adapter leurs enseignements aux évolutions technologiques et professionnelles.

8) Un renouvellement de la formation des professeurs en lycée professionnel

Des formateurs vont être déployés progressivement de la rentrée 2023 à la rentrée 2025 pour répondre aux nouveaux besoins résultant de l'évolution de la carte des formations, se former en entreprise tous les trois ans et disposer d'une trousse des compétences sociales et comportementales à transmettre aux élèves.

Les enjeux de cette réforme sont essentiels et ambitieux, il convient de définir un calendrier de mise en œuvre en identifiant les points de vigilance.



## II - Calendrier de mise en œuvre et point de vigilance -

Cette réforme de la voie professionnelle a débuté depuis cette rentrée scolaire. Afin d'assurer le déploiement de cette dernière voici le calendrier de mise en œuvre proposé :

1 - Avant la réunion du 14 décembre :  
- envoi d'1 courrier aux chefs d'établissement pour connaître les difficultés et satisfactions observées lors de la mise en œuvre dans leur établissement.

REPONSES ATTENDUS AU PLUS TARD LE 6 DECEMBRE POUR ANALYSE EN AMONT.

2 - SEPTEMBRE 2023

- mise en place des BDE : un point de vigilance sera porté sur sa bonne visibilité au sein de l'établissement (la structure n'ayant pas toujours des locaux adaptés à une nouvelle unité) de façon à ce qu'ils soient accessibles tant pour les élèves que pour les entreprises (site internet à mettre à jour).

3 - Dès septembre dans les lycées réunion pour présenter les missions complémentaires aux équipes pédagogiques et connaître les volontaires. Point de vigilance : chaque année des mutations, la réalité d'une année ne sera pas celle de la suivante (inégalité en fonction des équipes à ne pas sous-estimer)



Epreuve : 101 Matière : Session : 2024

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

4) Dès septembre, distribution et information aux élèves et leur famille des évolutions tant dans la gratification des stages que dans le contenu de la formation.

5) Identifier les choix des parcours élèves pour définir si ils auront plus de stage ou un stage intentionnel d'enseignement général et professionnel

Point de vigilance : attention aux élèves qui ne chercheraient qu'à "fuir" l'école sans réel projet et ne s'investissent pas réellement dans les stages (peuvent dégrader la relation aux entreprises)

6) Dès la rentrée 2023, remontées mensuelles ou trimestrielles du nombre d'enseignement ayant validé du PACSE dans le cadre de cette réforme.

7) Janvier 2024, préparation à l'évolution de la Carte des formations

Vigilance pour ne pas retirer des formations rares qui ne sont pas très



solliciter mais demeurent essentielle. De plus, attention à portée aux difficultés géographiques d'accéder à telle ou telle formation (peu d'internat).

6) Tout au long de l'année scolaire le BDE devra veiller aux bonnes remontées des stages pour leur rémunération

7) Dès les mutations connues des PERTEIR, identification des besoins en formation pour la prise de poste.

8) Déploiement d'une campagne d'information auprès des entreprises pour développer le partenariat avec nos établissements  
Point de vigilance : qu'un établissement dont l'équipe serait nouvelle ou moins informée soit lésé par rapport à un autre qui aurait déjà un réseau bien acquis (dommageable aux élèves).

9) Développer un calendrier de formation continue à destination des enseignants.

Cette réforme est ambitieuse et demande l'investissement



de tous tant sur le plan  
pédagogique que psychologique  
pour que le regard sur cette  
filière change et soit vu  
non pas comme la voie de  
ceux qui ne "peuvent pas faire  
autre chose" mais comme une  
voie d'excellence dans les  
apprentissage professionnels et  
menant à la réussite.

Nom Prénom  
Signature

PJ: Annexe 1: courrier aux chefs  
d'établissement:

M. le Recteur  
aux  
Chefs d'établissement des  
lycées professionnels.

Objet: Bilan de la mise en œuvre  
de la réforme de la voie  
professionnelle.

Dans le cadre de la mise en  
œuvre de la réforme sus-citée  
nous aurons une réunion le 14  
décembre.

A cet effet et pour préparer celle-ci  
je vous demande de retourner  
avant le 6 décembre un bilan  
de la mise en œuvre de celle-ci  
dans vos établissements.

Il est attendu de votre part 11/12.



de nous préciser les difficultés rencontrées lors de cette rentrée du fait de cette nouvelle réforme tant sur le point pédagogique, que structurel (locaux inadaptés, manque de locaux ...) mais également les points de satisfactions relevés notamment au regard de la valorisation stages, de la meilleure reconnaissance de l'engagement des équipes pédagogique.

Sachant compter sur votre engagement

Le Recteur

PS 2 : Cartographie des différents acteurs concernés par les mesures facilitant l'insertion des élèves

